



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. **Débitrice: JLD POSE Sàrl**, Route du Cornet 17, Illarsaz,  
1893 Muraz
2. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée, sont déposés  
à l'Office des Faillites dès le 08 janvier 2016 :
  1. l'inventaire
  2. l'état de collocation
  3. la décision de l'administration de la faillite de ne pas intro-  
duire action en responsabilité contre les personnes qui ont  
coopéré à la fondation, les associés-gérants et les contrôleurs,  
art. 827 CO.  
Un délai de dix jours dès la présente publication est imparti  
aux créanciers pour :
    1. porter plainte contre les opérations d'inventaire.  
Un délai de vingt jours dès la présente publication est imparti  
aux créanciers pour :
      2. intenter action contre l'état de collocation, sinon il sera ac-  
cepté (art. 250 LP);
      3. se prononcer sur la proposition de l'administration de la  
faillite de renoncer à introduire action en responsabilité selon  
l'art. 827 CO.

Office des Faillites de Monthey D. Gillabert, Préposé  
1870 Monthey

02578777

